



Pour ne rien manquer de l'actualité à Laurier-Station

LE MOT DE LA MAIRESSE.....3	MARCHE DE NOËL.....10	FORMATION AQUATIQUE.....11
AVIS PUBLICS.....7	COMITÉ DES LOISIRS.....10	BIBLIOTHÈQUE.....11
OFFRE D'EMPLOI.....9	CLASSIQUE HIVERNALE.....10	CALENDRIER DE COLLECTE.....12

Date de tombée pour l'édition du mois de février : 26 JANVIER

Direction des communications | 418 998-9510

Écrire à : communication@ville.laurier-station.qc.ca



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 février à 19 h, salle La Chapelle



COLLECTE DES DÉCHETS

Calendrier 2024 à la page 12

Coordonnées de la Municipalité



ville.laurier-station.qc.ca

Municipalité de Laurier-Station

121, rue St-André

Laurier-Station, QC G0S 1N0

418 728-3852

info@ville.laurier-station.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Complexe récréatif

136, rue Bergeron

Laurier-Station, QC G0S 1N0

418 728-2725

reception@ville.laurier-station.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 8 h 30 à 21 h 30

Samedi et dimanche : 7 h 45 à 17 h 00

Pour rejoindre notre équipe

ADMINISTRATION : 418 728-3852

Direction générale : M. Stéphane Dion | poste 202 | dg@ville.laurier-station.qc.ca

Urbanisme, aménagement et permis : Mme Claudine Fontaine | poste 204 | urbanisme@ville.laurier-station.qc.ca

Évaluation, taxes, services municipaux : Mme Nicole Roussin | poste 200 | nicole.roussin@ville.laurier-station.qc.ca

Gestion financière : Mme Michèle Nolet | poste 203 | comptabilite@ville.laurier-station.qc.ca

Travaux publics : M. Stéphane Milot | 418 728-3852 | travauxpublics@ville.laurier-station.qc.ca

Loisirs et location de salles : M. Érick Lampron | 418 728-2725 | loisirs@ville.laurier-station.qc.ca

Communications : Mme Karine Tessier | 418 998-9510 | communication@ville.laurier-station.qc.ca

Sécurité incendie : M. Patrick Rousseau | 418 728-4553 | serviceincendie@ville.laurier-station.qc.ca

CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse : Mme Huguette Charest | huguette.charest@ville.laurier-station.qc.ca

Maire suppléant - Conseiller, siège 1 : M. William Arsenault | william.arsenault@ville.laurier-station.qc.ca

Conseillère, siège 2 : Mme Jessika Daigle | jessika.daigle@ville.laurier-station.qc.ca

Conseillère, siège 3 : Mme Suzanne Croteau | suzanne.croteau@ville.laurier-station.qc.ca

Conseiller, siège 4 : M. Marc Legros | marc.legros@ville.laurier-station.qc.ca

Conseiller, siège 5 : M. Ghislain Beaulieu | ghislain.beaulieu@ville.laurier-station.qc.ca

Conseiller, siège 6 : M. Denis Pérusse | denis.perusse@ville.laurier-station.qc.ca



BUDGET 2024

Une vision d'avenir pour Laurier-Station

Les membres du conseil municipal ont adopté, le 18 décembre dernier, les prévisions budgétaires pour l'année 2024. Aujourd'hui, je suis fière de vous présenter ce budget et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, qui traduisent bien notre vision d'avenir pour la Municipalité de Laurier-Station.

Grâce à une gestion efficace des dépenses par notre administration, avec une croissance limitée de celles-ci à 2 % malgré cette période de forte inflation, et l'ajout de nouvelles sources de revenus, nous avons pu limiter la hausse de taxation à un niveau inférieur à l'inflation tout en planifiant des investissements de 7,6 M\$ en 2024.

Richesse foncière

Dans un premier temps, soulignons que la richesse foncière uniformisée (RFU) de la Municipalité de Laurier-Station, la cinquième en importance de la MRC de Lotbinière, continue de croître. En effet, notre RFU a augmenté de plus de 35 M\$ au cours de la dernière année, soit une hausse de 10,4 %, pour s'élever à près de 372 M\$ en 2024. Il s'agit d'un indicateur important qui traduit la capacité financière de notre Municipalité.

2023	2024	Variation \$	Variation %
372 937 735 \$	337 691 118 \$	+ 35 246 617	↑ 10,4

Répartition des dépenses 2024

La forte période d'inflation, qui continue de frapper notre économie, occasionne une augmentation majeure des dépenses partout au Québec et par conséquent une hausse considérable du niveau de taxation dans la quasi-totalité des municipalités. Dans ce contexte économique particulier, nous sommes fiers d'avoir réussi à limiter la hausse des dépenses à 2,06 % pour Laurier-Station en 2024.

Parmi les mesures mises de l'avant pour contrôler les dépenses, nous avons conclu au cours des derniers mois trois ententes avec la Municipalité de Sainte-Croix pour le partage de trois ressources pour la gestion des travaux publics, des communications et du service d'urbanisme. Ces ententes intermunicipales permettront à notre Municipalité de diminuer sa masse salariale en bénéficiant d'une aide financière de 250 000 \$ pendant cinq ans pour chacune de ces ressources.

- ➔ **Contrôle efficace des dépenses + 2%** 
- ➔ **Diminution importante des sommes affectées**
- ➔ **Hausse de taxation inférieure à l'inflation**
- ➔ **Investissements 7,6 M\$ en immobilisations 2024**



Budget équilibré de 6 095 702 \$

Notre objectif était d'adopter un budget équilibré qui respecte la capacité de payer des citoyens en limitant la hausse des dépenses tout en maintenant, et lorsque possible, en améliorant le niveau de services offerts.

Ce budget adopté unanimement par les membres du conseil est cohérent avec ces objectifs. En effet, il permettra d'assurer une gestion efficace des dépenses et des revenus, tout en favorisant le développement de notre Municipalité en réalisant des investissements stratégiques et structurants pour nos infrastructures.



Mot de la mairesse... la suite

Dépenses et financement	Budget 2023	Budget 2024	Variation \$	%
Administration générale	762 254	845 672	+ 83 418	+ 10,9
Sécurité publique	490 240	486 800	- 3 440	- 0,7
Transport	721 917	748 472	+ 26 555	+ 3,7
Hygiène du milieu	1 829 397	1 993 151	+ 163 754	+ 9
Santé et bien-être	2 000	2 000	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	142 430	213 252	+ 70 822	+ 49,7
Loisirs et culture	917 361	972 943	+ 55 582	+ 6,1
Frais de financement	1 106 971	833 412	- 273 559	- 24,7
Total	5 972 570	6 095 702	+ 123 132	+ 2,06

Hausse de la quote-part RIAELC

En revanche, il importe de souligner l'augmentation considérable de certains postes budgétaires pour lesquels notre Municipalité n'exerce pas de contrôle direct.

En effet, la quote-part de Laurier-Station pour la MRC de Lotbinière a augmenté de 10,9 % pour s'élever en 2024 à 402 362 \$. Toutefois, cette hausse est due notamment à la bonification de services régionaux offerts aux municipalités et une nouvelle quote-part pour le service de transport collectif.

La hausse la plus importante en 2024 se situe au poste budgétaire de l'hygiène du milieu, qui représente près du tiers du budget annuel de notre Municipalité avec la gestion des déchets, des égouts et de l'eau potable. Principalement, cette hausse s'explique par le paiement final des soldes liés à l'achat des camions de collectes de la récupération et des vidanges, mais surtout par une autre augmentation majeure de la quote-part de Laurier-Station pour la Régie intermunicipale de l'aqueduc et des égouts de Lotbinière-Centre (RIAELC), dont la gestion est partagée avec la Municipalité de Saint-Flavien.

En effet, la quote-part de notre Municipalité augmente de 117 060 \$ pour totaliser 1 239 223 \$ en 2024, soit une hausse significative de 10,4 %. Au cours des cinq dernières années, la quote-part de Laurier-Station pour la RIAELC a augmenté de plus d'un demi-million de dollars, ce qui signifie une hausse de 67,9 %.

Quote-part	2022	2023	2024	Variation \$	Variation %
RIAELC	933 935 \$	1 122 164 \$	1 239 223 \$	+ 117 060	+ 10,4

Sur 5 ans	2019	2024	Variation \$	Variation %
RIAELC	738 030 \$	1 239 223 \$	+ 501 193	+ 67,9

Les sources de revenus

En ce qui concerne les revenus, qui augmentent également de 2,06 % en 2024, nous constatons une majoration de 8,2 % de taxes sur la valeur foncière en raison de l'augmentation de notre richesse foncière, comme nous l'avons vu précédemment.

L'augmentation considérable de 18 % des revenus provenant des services rendus constitue un élément fort positif. Cette variation importante s'explique notamment par nos décisions de procéder à la location de l'ancien garage municipal de la rue du Parc à la Ressourcerie de Lotbinière, la location au CLSC du nouveau stationnement aménagé l'an dernier sur la rue de la Station et la location du centre de conditionnement physique à l'entreprise Impulsion.

De plus, les revenus de location de salles et pour l'utilisation des équipements sportifs continuent de croître.

Par ailleurs, en l'espace de deux ans, nous avons réussi à diminuer de plus de moitié le montant affecté en compensation pour équilibrer le budget. En effet, au cours des deux dernières années, ce manque à gagner est passé de 820 000 \$ à 370 864 \$ en 2024.





Sources de revenus	Budget 2023	Budget 2024	Variation \$	%
Taxes—Valeur foncière	2 849 460	3 084 277	+ 234 817	+ 8,2
Taxes—Services	1 301 798	1 279 015	- 22 783	- 1,8
Paiement tenant lieu de taxes	147 750	152 710	+ 4 960	+ 3,4
Services rendus	425 629	502 109	+ 76 480	+ 18
Autres (droits, intérêts, amendes, transferts, subventions, compensations)	1 247 933	1 077 591	- 170 342	- 13,7
Total	5 972 570	6 095 702	+ 123 132	+ 2,06

Taxation

En 2023, nous sommes conscients que nous vous avons demandé un effort supplémentaire afin de redresser les finances de la Municipalité en ajustant les taxes de services de vidanges, d'aqueduc et d'égout.

Cette décision responsable, et nécessaire, de notre administration a permis d'améliorer considérablement la situation financière de notre Municipalité, bien que ces services demeurent sous-facturés avec un manque à gagner annuel de près de 400 000 \$.

Malgré le fait que le niveau de taxation à Laurier-Station demeure inférieur à celui des autres municipalités comparables dans la MRC de Lotbinière, nous avons pris la décision de maintenir le gel de la taxe foncière générale et de réduire de 8 % les taxes de services fixes d'égout et d'aqueduc.

En contrepartie, le compte de taxes sera légèrement modifié pour ajouter une ligne de taxation calculée selon la valeur foncière pour l'aqueduc et une autre pour les égouts. Ces ajouts permettront d'atténuer, à partir de cette année, les impacts des hausses des coûts de ces services pour les immeubles dont l'évaluation est moins élevée et les immeubles à logements.

Pour une résidence moyenne, évaluée à 239 000 \$, la charge fiscale annuelle passera de 2 548 \$ à 2 636 \$, soit une hausse de 88 \$. Cela signifie une augmentation moyenne de 3,45 %, ce qui est inférieur au taux d'inflation et aux fortes hausses observées ailleurs au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

En plus des prévisions budgétaires, les membres du conseil ont également adopté le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 (PTI). Celui-ci comprend des investissements de l'ordre de 7 645 400 \$ pour l'année 2024, dont 4 567 568 \$, soit 60 %, proviennent de subventions confirmées ou demandées.

Il s'agit d'un PTI ambitieux, mais réaliste, qui nous permettra d'investir les sommes nécessaires pour améliorer nos infrastructures, comme nos routes et nos bâtiments, dont le sous-financement au cours des dernières années a eu des impacts négatifs.

PTI	2024
Investissements	7 645 400 \$
Subventions (60%)	4 567 568 \$
Emprunts	2 990 017 \$
Dépenses budgétées	87 815 \$

Taxation	2023	2024	Variation \$	Variation %
Résidence 135 900 \$	1 793 \$	1 820 \$	+ 27 \$	+ 1,5
Résidence moyenne 239 000 \$	2 548 \$	2 636 \$	+ 88 \$	+ 3,45
Résidence 383 200 \$	3 604 \$	3 778 \$	+ 174 \$	+ 4,8
6 logements 869 000 \$	13 004 \$	13 197 \$	+ 193 \$	+ 1,48
Commerce 693 500 \$	10 339 \$	10 752 \$	+ 413 \$	+ 3,99
Industrie 3 137 900 \$	50 104 \$	51 970 \$	+ 1 866 \$	+ 3,72

Grâce à une planification efficace, nous pourrions optimiser l'utilisation des aides financières disponibles afin de réaliser ces projets tout en limitant l'impact fiscal pour les citoyens.



Réfection des rues Jean-XXIII et Beaudry

Plus de 5 M\$ seront consacrés en 2024 pour la réfection des rues Jean-XXIII et Beaudry. De cette somme, plus de 3,1 M\$ proviendront des aides financières gouvernementales disponibles. Rappelons que les travaux pour la rue Jean-XXIII avaient stratégiquement été reportés à cette année pour diminuer les coûts du projet.

En 2025, nous réaliserons la réfection des rues Saint-André et de la Seigneurie, dont les travaux seront subventionnés à 85 % par le ministère des Transports.



Parmi les autres projets prévus en 2024, nous aménagerons deux traverses piétonnières munies de lumières de sécurité sur la rue Saint-Joseph à l'intersection des rues de la Chapelle et Bergeron. De plus, nous souhaitons poursuivre au cours des prochaines années le remplacement des panneaux de rue sur l'ensemble du territoire, à l'image de ceux installés l'an dernier sur la rue Saint-Joseph.

Nous ajouterons également de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les stationnements du Complexe récréatif et de la Chapelle. Il s'agit d'un projet entièrement financé par Hydro-Québec.



Nous avons également inscrit en 2024 les sommes requises pour réaliser les plans et les études nécessaires afin de poursuivre les projets à long terme de réaménagement de la partie est du boulevard Laurier et la réfection de la rue Saint-Joseph, ainsi que pour l'achat d'un tracteur pour le service des travaux publics.

Nouveau complexe municipal

Une somme de 700 000 \$ a été prévue en 2024 pour réaliser les plans et devis du projet de construction d'un nouveau complexe municipal qui regroupera la caserne incendie, le bureau municipal et la cour municipale de la MRC. Il s'agit d'un projet phare pour Laurier-Station qui a déjà été jugé prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et donc admissible à une aide financière couvrant de 70 à 75 % des coûts du projet. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour notre Municipalité!

Considérant l'envergure de ce projet structurant et l'importance de cette bonne nouvelle, reçue récemment, j'aurai le plaisir de vous en dire davantage lors de mon prochain Mot du maire.

Agrandissement du Complexe récréatif

Un autre projet d'importance, pour lequel nous espérons également une réponse positive à notre demande de subvention, est celui de l'agrandissement du Complexe récréatif. En plus d'ajouter de nouveaux espaces intérieurs pour pratiquer des activités sportives et de loisirs, ce projet permettrait d'aménager un nouveau local des patineurs ainsi que de rénover et moderniser les installations existantes de la piscine et du gymnase.



Évidemment, la réalisation de ce projet demeure conditionnelle à l'obtention de la subvention demandée, dont l'aide financière est de l'ordre de 67 %.

Réaménagement du Parc des Alliances

Les travaux de la première phase de réaménagement du Parc des Alliances devraient débuter en 2024 avec l'aménagement de jeux d'eau, de deux terrains de volley-ball, ainsi que le réaménagement des terrains de pétanque, des terrains de soccer, et du prolongement de la piste cyclable.





La réalisation de la deuxième phase des travaux est prévue en 2025 avec l'ajout d'une pumptrack, d'un skatepark, d'un sentier asphalté et de l'éclairage du grand terrain de soccer. Il est important de souligner que nous avons aussi soumis une demande d'aide financière qui permettrait d'obtenir également 67 % des coûts de ce projet.



En ce qui concerne le projet d'aménagement du parc de la rue Lemay, les travaux nécessaires pour niveler le terrain seront réalisés en 2024 afin de permettre l'aménagement des lieux en 2025.

Bonne année 2024!

Bref, 2024 sera une année bien remplie avec la réalisation de nombreux projets positifs pour notre Municipalité qui répondront sans aucun doute à des besoins importants pour nos citoyennes et citoyens.

En ce début d'année, je profite de l'occasion pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024, qui, je l'espère, vous apportera à tous santé, paix et bonheur!

Huguette Charest
Mairesse

huguette.charest@ville.laurier-station.qc.ca

Avis publics

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 364 rue Saint-Joseph, à la salle La Chapelle, le 5 février 2024 à 19h00, à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande formulée pour le lot no. 4 807
452 localisé au 142 rue Nault # 5 à 8

La demande a pour but de permettre une dérogation au règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur, afin de permettre la correction d'une marge de recul avant devenue nulle lors d'un lotissement autorisé par la municipalité en 2011, la marge de recul prescrite par le règlement est de 7,5 mètres.

Consultez les avis publics :
www.ville.laurier-station.qc.ca

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 364 rue Saint-Joseph, à la salle La Chapelle, le 5 février 2024 à 19h00, à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande formulée pour le lot no. 6 393
601 localisé au 154 rue Olivier

La demande a pour but de permettre une dérogation au règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur, afin de permettre la l'implantation de 4 enseignes sur le mur de la façade d'un bâtiment au lieu de 2 enseignes tel que prescrit, sans toutefois dépasser la superficie maximale permise.

Consultez le règlement de zonage :
www.ville.laurier-station.qc.ca/urbanisme

FERMIÈRES LAURIER-STATION

Rencontre des membres au Centre communautaire, le lundi 12 février 2024 à 19 h 30



Second projet no 23-23, adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2024, modifiant le règlement de zonage no 02-17.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Adoption du second projet de règlement

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le second projet de Règlement no 23-23 modifiant le Règlement de zonage no 02-17.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité.

Description du projet de règlement

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habile à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet et une copie du résumé du second projet peuvent être obtenus, sans frais, au bureau municipal situé au 121 rue Saint-André durant les heures régulières soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone d'où la demande provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas où il y a moins de 21 personnes par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue au bureau de la municipalité de Laurier-Station au 121 rue Saint-André, durant les heures d'ouverture régulière au plus tard le 29 janvier 2024 à 16h30.

Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 18 décembre 2023 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 18 décembre 2023, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Description et croquis du projet

Le second projet de règlement vise à modifier une partie du chapitre 17 sur les projets d'ensemble. Cette modification permettra d'encadrer les projets d'ensemble, dont l'implantation et le nombre de bâtiments, au sein de la zone P-2, dont la localisation est principalement située sur la rue de la Chapelle. La grille des spécifications de la zone P-2 est modifiée afin d'y autoriser les projets d'ensemble.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 121 rue Saint-André, durant les heures d'ouverture régulière.



OFFRE D'EMPLOI

Animateur/animateur de camp de jour (15 ans et +)



Définition du poste :

L'animateur ou l'animatrice doit être une personne qui aime le travail d'équipe, dynamique, créative et capable d'assurer le bien-être des enfants de 5 à 12 ans à travers les activités réalisées.

Tâches principales :

- Assurer la responsabilité (santé, sécurité et intégrité) et encadrer des groupes d'enfants
- Planifier, organiser et animer des activités pour des enfants âgés entre 5 et 13 ans
- Administrer les premiers soins lorsque nécessaire
- Faire des interventions aux besoins auprès de l'enfant
- Participer à l'organisation et la réalisation de la thématique et activités spéciales
- Travailler en équipe avec les autres animateurs
- Effectuer toutes autres tâches connexes jugées nécessaires

Exigences :

- Avoir suivi les cours de premiers soins reconnus ou prévoir assister à la formation prévue par l'employeur
- Suivre la formation DAFA proposée avant le début du camp de jour
- Être étudiant à temps plein dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire
- Fournir une preuve d'inscription dans un établissement scolaire à l'automne prochain
- Un atout : être étudiant dans une discipline appropriée (éducation spécialisée, adaptation scolaire, loisir, psychoéducation ou autres) ou être en voie de posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation spécialisée ou dans une autre formation jugée pertinente
- Un atout : expérience pertinente de gestion dans le milieu des camps de jour ou en animation

Conditions de travail :

- Poste temporaire temps plein 35 à 40 heures/semaine, du lundi au vendredi
- Salaire à discuter selon expérience
- Être disponible à suivre une formation interne DAFA et RCR payés
- Être disponible à travailler du 25 juin au 16 août 2024 (7 à 9 semaines)
- Antécédent judiciaire en lien avec l'emploi – vierge

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 1 mars 2024** par courriel à : loisirs@ville.laurier-station.qc.ca

MARCHE DE NOËL

Merci!

Remerciements du Directeur

Je tenais à prendre un petit moment pour remercier participants et partenaires à notre Marche de Noël 2023. Merci aux parents, enfants et enseignants de l'école La Source, votre enthousiasme était contagieux. Merci aux partenaires, vos précieux conseils ont été très appréciés. Mercis spéciaux à Tim Horton de Laurier-Station et la FADOQ pour votre belle générosité. Merci à la famille du père Noël, d'être venu rehausser l'ensemble de l'évènement de votre touche de joie communicative. Merci tout particulier à nos pompiers, qui malgré l'épuisement d'un long travail sur un incendie, étaient sur place pour sécuriser notre marche d'une présence toujours aussi appréciée.

À chacun d'entre vous, votre apport et votre soutien ont été très significatifs et ont contribué à faire de cet évènement, un rassemblement énergique et chaleureux. En espérant vous revoir très bientôt dans d'aussi belles circonstances.

Je termine en vous souhaitant une année 2024 sous le signe de la santé... avec un soupçon de bonheur!

Érick Lampron
Directeur des Loisirs

ON RECRUTE!

Le comité des loisirs cherche de nouveaux talents



Nous sommes à la recherche de personnes qui ont envie de s'impliquer dans leur communauté. Le comité des loisirs se réunit à l'occasion pour échanger, innover et partager les meilleures idées pour animer la Municipalité. Le comité est responsable de l'organisation d'activités et d'évènements offerts aux citoyennes et aux citoyens de Laurier-Station.

Vous avez un peu de temps à donner, vous êtes dynamiques, vous aimez travailler en équipe? Nous avons besoin de vos idées et de vos connaissances. Joignez-vous à notre équipe et réalisez vos projets.

Ça vous intéresse? Ça pique votre curiosité? Contactez le Service des loisirs pour en savoir plus ou pour assister à la prochaine rencontre. Une bonne façon de découvrir le comité!

En savoir plus : loisirs@ville.laurier-station.qc.ca ou 418 728-2725

UNE PREMIÈRE DANS LOTBINIÈRE

Une classique hivernale de hockey à St-Apollinaire



Pour une toute première fois dans la région de Lotbinière, un match de hockey en plein air sera disputé et mettra en vedette l'équipe féminine des Filons du Centre d'études collégiales de Lotbinière. À l'instar des grands rendez-vous extérieurs présentés par la ligue nationale depuis quelques années, les joueuses des Filons affronteront pour l'occasion les Pionnières du Cégep de Rimouski le 27 janvier à 13 h. C'est l'Espace Philippe Boucher, à Saint-Apollinaire, qui sera le théâtre de cet affrontement historique puisqu'il s'agira du tout premier match extérieur mettant aux prises deux équipes collégiales.

La population est d'ailleurs conviée à cette classique hivernale, un rendez-vous qui se veut sportif, mais aussi festif. L'accès sera gratuit pour tous.





FORMATION AQUATIQUE

Moniteur de Natation / MN

Le cours de Moniteur en natation de la Société de sauvetage permet de préparer le moniteur à enseigner et à évaluer les styles de nage élémentaires et les habiletés connexes. Les candidats acquièrent des méthodes pédagogiques éprouvées, divers exercices de développement des styles de nage et des méthodes de correction. Des moniteurs en natation détenteurs d'une certification valide sont responsables d'enseigner et de certifier les candidats dans tous les niveaux du programme Nager pour la vie.

VALIDITÉ DU BREVET

Il est valide pour 2 ans si le candidat l'utilise comme permis de travail ou pour 4 ans s'il ne désire pas travailler.

REQUALIFICATION MONITEUR DE NATATION

Tous les surveillants-sauveteurs doivent requalifier leur brevet de Moniteur de Natation tous les 2 ans, dans le cadre d'une évaluation d'une durée de 4 heures et demi, s'ils veulent conserver le droit de travailler auprès d'une installation aquatique.

PRÉALABLES

- Être âgé de 15 ANS avant la dernière journée du cours de Moniteur en natation
- Détenir le brevet Croix de bronze (ou d'un niveau supérieur)

MATÉRIEL REQUIS

- Trousse du moniteur de natation : Manuel du moniteur, Guide des certificats Nager pour la vie,
- Manuel canadien de sauvetage (pour l'utiliser comme référence pendant le cours)
- Crayons

FORMATION GRATUITE

À la suite de l'annonce du Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec pour 2022-2027, les formations requises pour devenir sauveteur et moniteur en sauvetage/natation sont maintenant gratuites.

HORAIRE

Enseignement en présentiel de 32h—Début le dimanche 4 février 2024 de 8h00 à 12h00

Intéressés? Contactez le Service des loisirs de Laurier-Station: loisirs@ville.laurier-station.qc.ca ou 418 728-2725



Bibliothèque



HORAIRE RÉGULIER

Les mardis de 13 h 00 à 15 h 00 et 18 h 30 à 20 h 00

Les mercredis de 18 h 30 à 20 h 00

Les samedis de 10 h 00 à 12 h 00

Pour consulter le catalogue des livres : ville.laurier-station.qc.ca/bibliotheque

CALENDRIER DE COLLECTE

2024



JANVIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Déchets domestiques 
 Matières compostables 
 Matières recyclables 

Mettre vos bacs au chemin la **veille de la collecte**. Les heures de ramassage peuvent varier!

Déchets volumineux toutes les semaines. Vous devez appeler Recyc-Lav 418 881-0084.

